



Questionnaire Printemps des Ruralités – Mars 2024 Contribution du Conseil National des CFMI

Conduisez-vous des actions spécifiques pour attirer des publics des territoires ruraux ou à l'inverse pour aller à la rencontre d'un public en milieu rural ?

Les 9 Centres de Formation de Musiciens Intervenants accordent une importance particulière à l'insertion professionnelle de leurs étudiants dans les territoires ruraux et les incitent, au cours de leur formation, à aller vers ces territoires dans le cadre de leurs stages en milieu professionnel, en développant des partenariats avec les associations et collectivités locales. Chaque année, ce sont près de 150 musiciens intervenants stagiaires qui sont ainsi en situation de stage dans les territoires ruraux sur l'ensemble du territoire national.

Proposez-vous des actions relatives à l'éducation artistique et culturelle ou à l'enseignement artistique ?

Les musiciens intervenants stagiaires, à l'image des professionnels qu'ils deviennent, assurent des interventions dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) ainsi que dans les différents lieux de vie collective de l'enfant et de l'adulte dans les territoires (lieu d'accueil du tout-petit, de l'enfant en situation en handicap, personnes âgées, pratiques artistiques en amateur, écoles de musique...). Ils proposent également des actions en lien avec des artistes et les programmations culturelles locales et participent (ou organisent) des spectacles avec et/ou pour le jeune public du territoire, contribuant ainsi à un enseignement renouvelé dans les écoles de musique et au pilotage de ces établissements en milieu rural.

Dans quelle mesure diriez-vous que l'offre culturelle que vous proposez est source de cohésion sociale pour le territoire dans lequel vous intervenez ?

Le musicien intervenant, véritable « tisseur de liens » dans son territoire d'exercice, construit une action culturelle, éducative, partenariale sur mesure, adaptée aux publics qu'il rencontre. Sa formation, à la croisée de plusieurs cultures professionnelles (l'éducation, l'éducation populaire, la politique culturelle et territoriale, l'enseignement artistique, la diffusion et la création musicales...) et son inscription durable dans un territoire où il travaille de façon permanente – et où souvent il vit – lui permettent de mettre en relation les acteurs du territoire et de collaborer avec de multiples professionnels au profit de publics variés. Ces actions favorisent l'épanouissement individuel du citoyen, mais aussi la rencontre et la vie sociale, tant à l'échelle de la structure qui l'accueille que de l'ensemble de son territoire.

En quoi pensez-vous que l'offre culturelle que vous proposez est source d'attractivité pour le territoire dans lequel vous intervenez ?

Le musicien intervenant est souvent très attendu en milieu rural. Élus, enseignants, élèves et parents d'élèves identifient très bien ce professionnel comme un « artiste en résidence permanente » dans le territoire. Cela lui donne une force et des conditions très favorables pour l'émergence de projets fédérateurs et des collaborations éducatives de qualité. La capacité du musicien intervenant à adapter son activité à des contextes matériels variés (équipements culturels, espaces de diffusion, bâtiments scolaires, partenaires divers...) lui permet aisément de construire une action culturelle visible, rayonnante - voire étonnante - dans des lieux très peu denses en population.

Quels sont pour vous les principaux défis culturels à relever dans les territoires ruraux ?

Plus encore que les territoires urbains, les territoires ruraux ont besoin d'une action culturelle co-construite avec leurs habitants. Une action culturelle participative faite de projets dans lesquels le citoyen peut occuper les places de concepteur ou créateur, d'organisateur, de programmateur, d'interprète, de spectateur... La présence de professionnels de proximité, ayant une expertise artistique et culturelle, inscrits dans un temps long, connaissant leurs territoires, ses ressources culturelles et ses habitants est la clé d'un développement culturel en milieu rural. Les artistes intervenants sont de ces professionnels, tout comme par exemple les bibliothécaires. Ils ont l'expertise de leur champs artistique, mais aussi une polyvalence, une écoute et une fibre sociale forte qui leur permet de faire vivre pleinement la démocratie culturelle en milieu rural. Loin d'une vision descendante de la vie culturelle, ils contribuent aux « circuits courts culturels » attendus par les habitants des territoires ruraux.

Quels sont les principaux obstacles que vous percevez au développement de la culture dans votre territoire en particulier et dans les territoires ruraux en général ?

Les obstacles sont de nature différentes selon les territoires, mais d'une manière générale, le musicien intervenant y est très attendu et y trouve des conditions favorables à l'exercice de son métier. Il est toutefois fréquent que les équipements scolaires ne soient pas favorables à l'expression artistique (manque d'espaces dédiés).

Les CFMI, qui forment des jeunes – ou des moins jeunes – à l'intervention artistique et culturelle, sont implantés dans des universités situées dans des métropoles ou de grandes villes (Aix, Lille, Lyon, Orsay, Poitiers, Rennes, Sélestat, Toulouse et Tours). Les difficultés de mobilité, d'accès au logement étudiant, de financement de la formation continue constituent des obstacles pour les personnes issues des territoires ruraux qui souhaiteraient suivre la formation pour ensuite « travailler et vivre au pays ».

Parmi toutes les actions ou propositions culturelles que vous avez mises en place pour ou avec les habitants de territoires ruraux, quelle est votre plus belle réussite et pourquoi (programmation, résidence, etc) ? Laquelle mériterait et pourrait être généralisée dans d'autres structures ?

De nombreux musiciens intervenants en milieu rural, n'étant pas entourés de beaucoup d'autres acteurs culturels, ont été amenés avec souvent beaucoup de réussite à exercer des fonctions multiples : professeur de musique, musiciens intervenant dans différents lieux de vie collective et d'éducation mais aussi coordinateur de l'école de musique, programmateur culturel, organisateur d'évènements, artiste musicien.

Cette polyvalence et cette capacité à s'adapter aux besoins d'un territoire font de ce professionnel un acteur clé et bien identifié des élus locaux et des habitants au service de la vie culturelle dans de nombreux territoires ruraux.

Selon vous, quel rôle doit jouer l'Etat en matière de politique culturelle dans ces territoires ? Parmi les dispositifs de soutien de l'Etat, quels sont ceux que vous souhaiteriez voir améliorés ?

Le soutien à l'emploi culturel permanent et polyvalent dans les territoires, la valorisation de l'action de fond, de long terme, la valorisation du soutien à la pratique artistique des habitants eux-mêmes (écoles d'art, éducation artistique, projets participatifs).

Selon vous, comment mieux impliquer les habitants dans la vie culturelle locale ?

L'école réunit tous les enfants du territoire, mais aussi leurs parents et familles. C'est un lieu de rencontre important pour les citoyens en milieu rural. Favoriser les actions culturelles participatives, associant des acteurs culturels du territoire et des artistes invités autour de ce lieu unique de rencontre est le meilleur levier d'implication des habitants dans la vie culturelle et de développement de leur pouvoir d'agir.

Vous êtes nommé directeur ou directrice de la Culture dans votre territoire. Quelles sont vos 3 premières mesures ?

- Recruter une équipe d'artistes intervenants aux compétences complémentaires à temps complet pour qu'ils s'installent dans le territoire et construisent des actions culturelles adaptées
- Stopper le projet de construction d'une salle de spectacle qui fonctionnera très peu, faute de personnel technique et d'une ingénierie de programmation, et qui ne sera pas accessible aux écoles, aux associations culturelles ou aux musiciens amateurs du territoire en raison de son coût de fonctionnement et de la technicité de ses équipements.
- Avec le budget dégagé par l'abandon de ce projet, équiper les établissements scolaires d'espaces dévolus à la pratique artistique, mutualisés avec les associations culturelles et centres de loisirs à l'image des équipements sportifs.

Avez-vous d'autres remarques, questions, suggestions, propositions pour renforcer un service public de la culture ?

Favoriser la formation d'acteurs culturels polyvalents.

Favoriser leur insertion professionnelle en milieu rural en valorisant la place de l'acteur culturel de proximité et les stages en territoire rural au cours de leurs formations.

Réponses élaborées par la présidence du Conseil national des CFMI.

Emmanuel BABBI, Directeur du CFMI de Poitiers

Erwan BEAUDOUIN, Directeur du CFMI Bretagne

Maïte ERRA, Responsable pédagogique du CFMI d'Aix-en-Provence

Philippe POISSON, Directeur du CFMI de Lille

Isabelle RETAILLEU, Responsable pédagogique du CFMI Ile-de-France



Conseil National des
Centre de Formation de Musiciens Intervenants,
2 avenue Jules Isaac
13626 Aix en Provence Cedex 1
<https://cncfmi.fr/>